

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 133

21 janvier 2009

### SOMMAIRE

Beauties S.A. ....	6363	Financière Daunou 5 S.à r.l. ....	6354
Boaz Private Equity Holdings ....	6366	Invicta Insurance Services S.A.H. ....	6364
Carman ....	6338	IPC International Project Cooperation S.A. ....	6360
Cauvin Strategies S.A. ....	6365	Jost Luxembourg S.à.r.l. ....	6355
CEP Holdings S.à r.l. ....	6366	Kidde Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	6361
Chelsey Investissement S.A. ....	6364	Koch Nitrogen Holdings S.à r.l. ....	6344
Cidron Healthcare C S.à r.l. ....	6374	Konnectiva S.A. ....	6369
Compagnie Luxembourgeoise d'Annuaire S.A. ....	6374	LBREP III Europe S.à r.l., SICAR ....	6378
Contrastor ....	6369	Lellinv Holding S.A. ....	6351
Corgest S.A. ....	6352	L.G. Immobilière S.A. ....	6372
DB Equity S.à r.l. ....	6367	L.G. Promotions S.A. ....	6371
Delanceau Strategies S.A. ....	6364	Maurabia S.à r.l. ....	6370
Erasmus Properties & Consulting S.à.r.l. .....	6368	Metalogix Europe S.à r.l. ....	6360
Erwin Lellinger S.à r.l. ....	6376	MRO S.A. ....	6352
Espirito Santo International S.A. ....	6354	Opera Finance S.A. ....	6363
Faiantei Capital ....	6367	Parsimony Brothers S.A. ....	6355
Fidelity International Real Estate Fund Company 10 ....	6351	Qualicolor Spitaleri S.à r.l. ....	6382
Fidelity International Real Estate Fund Company 11 ....	6351	Renegade Holding S.A. ....	6365
Fidelity International Real Estate Fund Company 6 ....	6338	Rimosa Holding S.A. ....	6354
Fidelity International Real Estate Fund Company 7 ....	6338	Sarasin Investmentfonds ....	6367
Fidelity International Real Estate Fund Company 8 ....	6344	Sarasin Multi Label Sicav ....	6366
Fidelity International Real Estate Fund Company 9 ....	6344	Société d'Investissements Immobiliers Holding S.A. ....	6383
		THM S.A. ....	6370
		Vincennes Investissement S.A. ....	6365

**Fidelity International Real Estate Fund Company 6, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.796.

—  
*Extrait des Minutes d'un conseil d'administration du 30 avril 2008*

IL EST RESOLU, qu'à compter du 30 juin 2008, le siège social de la Société est transféré 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex Guyatt

Manager

Référence de publication: 2009004654/711/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 7, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.797.

—  
*Extrait des Minutes d'un conseil d'administration du 30 avril 2008*

IL EST RESOLU, qu'à compter du 30 juin 2008, le siège social de la Société est transféré 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex Guyatt

Manager

Référence de publication: 2009004655/711/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Carman, Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 143.770.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Rodolphe Collinet, administrateur de société, né le 7 juillet 1962 à Liège (Belgique), demeurant à B-4520 Wanze, Fosseroule 18;

2.- Monsieur Yves Willems, administrateur de sociétés, né le 5 août 1959 à Sint-Amansberg (Belgique), demeurant à B-9000 Gent, Coupure 93;

3.- Monsieur Yves Schoonejans, administrateur de sociétés, né le 12 décembre 1953 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-1401 Nivelles, 18, rue du Merly;

tous trois ici représentés par Maître Juliette Mayer, avocat à la Cour, domiciliée professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II,

en vertu de trois procurations données sous seing privé en date du 9 décembre 2008.

Les prédites procurations, paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «CARMAN» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21. ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société seront uniquement sous forme nominative.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions nominatives.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après). Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le troisième mercredi

du mois de juin à 9.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Associé Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, qui pourront être désignés comme administrateurs de catégorie A ou de catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs, et en cas de nomination d'administrateurs de différentes catégories, dont au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (la Résolution Circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui aura assumé la présidence de la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration, et en cas de nomination d'administrateurs de différentes catégories, dont au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) en cas de nomination de

différentes catégories d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le ou les commissaires aux comptes seront élu pour une période n'excédant pas six ans et seront rééligible.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le ou les commissaires aux comptes en fonction peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

### Souscription et Paiement

Les 2.000 (deux mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Monsieur Rodolphe Collinet . . . . .	800	200.000,-
2. Monsieur Yves Willems . . . . .	600	150.000,-
3. Monsieur Yves Schoonejans . . . . .	600	150.000,-
Totaux: . . . . .	2.000	500.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 4.700,- EUR.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2013:

- 1.- Monsieur Rodolphe Collinet, préqualifié;
- 2.- Monsieur Yves Willems, préqualifié;
- 3.- Monsieur Yves Schoonejans, préqualifié.

#### Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2013, la société anonyme Fidalphi S.A., ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.321.

#### Troisième résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50732. Reçu € 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009004715/206/294.

(090001938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

**Fidelity International Real Estate Fund Company 8, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.053.

—  
*Extrait des Minutes d'un conseil d'administration du 30 avril 2008*

IL EST RESOLU, qu'à compter du 30 juin 2008, le siège social de la Société est transféré 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex Guyatt  
Manager

Référence de publication: 2009004656/711/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 9, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.057.

—  
*Extrait des Minutes d'un conseil d'administration du 30 avril 2008*

IL EST RESOLU, qu'à compter du 30 juin 2008, le siège social de la Société est transféré 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex Guyatt  
Manager

Référence de publication: 2009004657/711/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Koch Nitrogen Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 143.760.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KMS International Holding, LLC, a limited liability company established and existing under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle 19801, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 3711280,

here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of a proxy given on December 9, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:



**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Koch Nitrogen Holdings S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one category A manager and one category B manager.

Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favourable vote of one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

**Art. 13.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a "Covered Person"), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

#### *Subscription - Payment*

KMS International Holding, LLC, prenamed, declared to subscribe for all forty thousand (40,000) shares, at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, for an aggregate amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), fully paid up by payment in cash in the same amount.

The shares so subscribed are fully paid by contribution in cash of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), entirely allocated to the share capital, and which amount is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Company will be administered by the following managers:

##### *Category A manager:*

- Mr Mark Allan Soucie, chief financial officer, born on July 16, 1964 in Nebraska, United States of America, and with professional address at 4111 E. 37<sup>th</sup> Street, North, Wichita, Kansas, United States of America;

##### *Category B manager:*

- Mr Steven Lynn Packebush, president, born on January 26, 1965, in Kansas, United States of America, and with professional address at 4111 E. 37<sup>th</sup> Street, North, Wichita, Kansas, United States of America.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by thereby the joint signature of one category A manager and one category B manager.

1) The address of the registered office of the Company is established at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

##### **A comparu:**

KMS International Holding, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et soumise aux lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3711280,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tout autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "Koch Nitrogen Holdings S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une "Personne Couverte"), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2009.

#### *Souscription - Libération*

KMS International Holding, LLC, susnommée, souscrit les quarante mille (40.000) parts sociales à leur valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, pour un montant total de quarante milles Dollars Américains (USD 40.000,-), entièrement libérées par un versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de quarante milles Dollars Américains (USD 40.000,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

#### *Décisions l'associé unique*

La Société sera administrée par les gérants suivants:

##### *Gérants de catégorie A:*

- M. Mark Allan Soucie, directeur financier né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37<sup>th</sup> Street, North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;

##### *Gérant de catégorie B:*

- M. Steven Lynn Packebush, président, né le 26 janvier 1965 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37<sup>th</sup> Street, North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant de catégorie A et du gérant de catégorie B.

1) L'adresse du siège social est fixée à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. FERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50773. Reçu à 0,5 %: cent cinquante quatre euros soixante-quatorze cents (154,74 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 DEC. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009004740/211/348.

(090001732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 10, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.059.

—  
*Extrait des Minutes d'un conseil d'administration du 30 avril 2008*

IL EST RESOLU, qu'à compter du 30 juin 2008, le siège social de la Société est transféré 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex Guyatt

Manager

Référence de publication: 2009004658/711/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 11, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.060.

—  
*Extrait des Minutes d'un conseil d'administration du 30 avril 2008*

IL EST RESOLU, qu'à compter du 30 juin 2008, le siège social de la Société est transféré 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex Guyatt

Manager

Référence de publication: 2009004659/711/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Lellinv Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.621.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15/04/2008, que l'assemblée a décidé à l'unanimité de:

- reconduire le mandat des administrateurs suivants:

\* Victor Elvinger demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

\* Catherine Dessoay demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

\* Serge Marx demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

- reconduire le mandat du commissaire aux comptes de la société «Coral Management Company Trading Limited», ayant son siège à Upper Main Street, Wickhams Cay 1, Tortola, British Virgin Islands.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009004894/304/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03417. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090001797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

**Corgest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 126.588.

*Extrait d'une dissolution du 3 décembre 2008*

Il résulte d'une dissolution du 3 décembre 2008, reçue par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, concernant la société CORGEST S.A., établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 126.588, que:

- La dissolution anticipée de la société avec effet immédiat a été prononcée;
- Les comptes intermédiaires de la Société au 16 septembre 2008 ont été revus et approuvés;
- Tout le passif de la société est réglé ou sera réglé par l'actionnaire unique;
- L'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute;
- Partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- Qu'il y a lieu de procéder à la destruction des actions émises;
- Que les livres et documents de la société CORGEST S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Enregistré à Remich, le 9 décembre 2008, REM/2008/1504. - Reçu douze euros (12,00 €).

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 décembre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009004660/218/27.

(090001620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

**MRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 88.570.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MRO S.A., une société anonyme ayant son siège à L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André,

Inscrite au RCSL sous le numéro B 88.570,

constituée suivant acte reçu le 02 août 2002 par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1453 du 08 octobre 2002,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2006, publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 442 du 23 mars 2007

L'assemblée est présidée par Monsieur Raoul MEYERS, gérant de société, demeurant à Fingig,

qui nomme comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.



Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 100 (cent) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Adaptation des statuts à l'éventualité d'un actionnaire et d'un administrateur unique.
2. Modification des statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.
3. démission de deux administrateurs,
4. nomination de l'administrateur unique,
5. démission du commissaire aux comptes actuel,
6. nomination du nouveau commissaire aux comptes,
7. Divers

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'adapter ses statuts à l'éventualité d'un actionnaire, respectivement d'un administrateur unique.

*Deuxième résolution:*

Afin d'adapter les statuts à la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier les articles 6 et 11 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 11.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

*Troisième résolution:*

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs Andrea THIELENHAUS et Marc LIESCH.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée reconduit le mandat de Monsieur Raoul MEYERS pour une durée de six années.

Monsieur Raoul MEYERS devient administrateur unique avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toutes circonstances.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes AAD Fiduciaire s.à r.l. avec siège à Luxembourg, RCSL B 89.237.

*Sixième résolution:*

L'assemblée nomme commissaire aux comptes de la société pour une durée de six années:

La société Bureau Comptable et Fiscal Op der Breck s.à r.l. avec siège à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André, RCSL B 92.346.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

*Évaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à € 1.200,-

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MEYERS, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 25 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3574. Reçu douze euros. 12,-€

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 8 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009004709/225/81.

(090001698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 13.091.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2007 en annexe annule et remplace celui enregistré le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04334, et déposé le 16 juillet 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence L080102852.04

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009004664/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09989. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090002043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Rimosa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.418.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009004666/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10005. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090002058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 926.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.245.

En date du 20 juillet 2006:

- l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 26 de ses 126 parts sociales à l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

- l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 21 de ses 126 parts sociales à l'associé Harrison, Keff & Cie S.E.N.C., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence:

- Jackson, Jones & Cie S.E.N.C. détient 123 parts sociales;
- Harrison, Keff & Cie S.E.N.C. détient 74 parts sociales;
- Financière Daunou 7 S.à r.l. détient 79 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004674/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Parsimony Brothers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 93.985.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009004667/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10004. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

**Jost Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 107.073.

In the year two thousand and eight, on the first day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Jost Luxembourg S.à r.l. (in liquidation)", a "société à responsabilité limitée", established at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 107.073, incorporated by deed of the undersigned notary on March 22, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 770, page 36,937 on August 2, 2005 and which Articles of Association have been amended by deed of June 16, 2005 published in the Luxembourg Mémorial C number 1,288, page 61,819 on November 29, 2005 and by deed of August 12, 2005 published in the Luxembourg Mémorial C number 541, page 25,928 on March 15, 2006 and by deed of August 8, 2007 published in the Luxembourg Mémorial C number 2,350, page 112,761 on October 18, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As it appears from the attendance list, the 80,000 (eighty thousand) ordinary Class A shares and the 1,263,003 (one million two hundred sixty three thousand and three) preferred Class B shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the item of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Modification of the Preferred Share Dividend calculation formula in clause 9.1.1 of the Articles of Association;

2. Modification of the Preferred Liquidation Price calculation formula in clause 9.2.1 of the Articles of Association;
3. Amendment of Article 9 of the Articles of Association in order to reflect such action;
4. Transfer of the registered office of the Company;
5. Amendment of Article 4 of the Articles of Association accordingly.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

It is decided to modify the Preferred Share Dividend calculation formula in clause 9.1.1 of the Articles of Association.

*Second resolution*

It is decided to modify the Preferred Share Dividend calculation formula in clause 9.2.1 of the Articles of Association.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 9 of the Articles of Association and to give it the following wording.

**" Art. 9. Voting rights attached to the shares**

Each share, whatever its class be, confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Financial Rights attached to the shares**

All Class B Shares will have preferred and cumulative financial rights on dividends and in the event of liquidation as follows:

The Class B Shares shall rank, as to dividends and upon Liquidation (as defined in article 9.2.1), equally with each other and prior to the Class A Shares.

**9.1. Dividend Provisions**

9.1.1. Holders of Class B Shares (the "Class B Shareholders") shall be entitled to receive with respect to each financial year out of any funds and assets of the Company legally available prior to and in preference of any dividend, declaration or payment to any Class A Shares (a "Class A Shares Dividend"), cumulative dividends per each Class B Share owned, whether in cash or in kind, corresponding to an amount of 9.5% of the nominal value of each Class B Share, at an annual rate (the "Preferred Share Dividend") calculated as follows:

Preferred Share Dividend

=

(9.5% of the Nominal Value X (multiplied by) the number of days elapsed from the Original Issuance Date until the date of payment of the Preferred Share Dividend to the Class B Share concerned divided by 365 days) - (less) Distributed Dividends

Where:

- The Nominal Value means at the particular time of the decision to distribute some Preferred Share Dividends, the nominal value of the Class B Shares at the time of their issuance, subject, as the case may be, to the adjustment made to this nominal value upon the occurrence of a change in the nominal value (e.g.: share split, increase of the nominal value), so that the nominal value of one Class B Share before the occurrence of any such change shall equal the aggregate nominal value of the share received in exchange for this Class B Share by the Class B Shareholder with respect thereto upon the effectiveness of such change, (the "Nominal Value");

- The Original Issuance Date means the date of first issuance by the Company of the Class B Share concerned (the "Original Issuance Date"),

- The Distributed Dividends mean any dividends previously distributed and therefore paid to the Class B Shareholders pursuant to the Preferred Share Dividend.

9.1.2 Therefore, if on one financial year, (i) the distributable benefits are less than the then applicable Preferred Share Dividend, or (ii) the Company decide not to distribute any dividend (in particular the Preferred Share Dividend as defined above) or just part of the Preferred Share Dividend, all or any portion of the Preferred Share Dividend not to be decided and distributed in a particular year shall be postponed on the subsequent financial year and added to the Preferred Share Dividend attached to this subsequent financial year. This mechanism is applicable of the same manner from year to year.

9.1.3 The Class B Shareholders shall not be entitled to other dividends in addition to the Preferred Share Dividend.

**9.2. Liquidation Rights.**

9.2.1. In the event of dissolution and liquidation of the Company as provided for in article 20 of the present articles of association (the "Liquidation"), the Class B Shareholders shall be entitled to receive out of the assets of the Company legally available for distribution to its shareholders, whether from capital, surplus or earnings, before any payment shall be made to the holders of Class A Shares (the "Class A Shareholders"), an amount per Class B Share (the "Preferred Liquidation Price") equal to:

Nominal Value  
+ (plus)  
Nominal Value multiplied by 9.5% multiplied by the number of days elapsed from the Original Issuance Date until the date of the Liquidation divided by 365 (days)  
- (less)  
the amount of any Preferred Share Dividend already distributed and paid to the Class B Shareholders.

9.2.2 No provision in section 9.2.1 and hereof is intended to amend any rights provided under sections 9.1.1 and 9.1.2 hereof.

9.2.3. If, upon any Liquidation, the assets of the Company available for distribution to its shareholders shall be insufficient to pay the Class B Shareholders the full amount as to which each of them shall be entitled, then these assets shall be shared ratably between the Class B Shareholders, according to the same proportion as if all amounts which should have been paid were paid in full.

9.2.4. The Class B Shareholders shall not be entitled to other liquidation rights than the payment of the Preferred Liquidation Price."

*Fourth resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the Company as from October 1<sup>st</sup>, 2008, from 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

*Fifth resolution*

As a consequence of the fourth resolution, the meeting decides to amend article four of the Articles of Association and to give it the following wording

**"Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,600.- euros.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille huit, le premier octobre,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée " Jost Luxembourg S.à r.l. (in liquidation)", ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107.073, constituée suivant acte reçu le 22 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 770, page 36,937, du 2 août 2005 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 16 juin 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1288, page 61,819, du 29 novembre 2005 et modifiés par acte reçu le 12 août 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 541, page 25,928, du 15 mars 2006 et par acte reçu le 8 août 2007 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2350 page 112,761, du 18 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 80.000 (quatre-vingt mille) actions ordinaires de classe A et les 1.263.003 (un million deux cent soixante trois mille trois) actions préférentielles de classe B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur le point porté à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la formule de calcul du Dividende de Part Sociale Préférentielle dans la clause 9.1.1 des statuts coordonnés;

2.- Modification de la formule de calcul du Prix de Liquidation Préférentiel dans la clause 9.2.1 des statuts coordonnés;

3.- Modification afférente de l'article 9 des statuts;

4.- Transfert du siège social de la Société;

5.- Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé modifier de la formule de calcul du Dividende de Part Sociale Préférentielle dans la clause 9.1.1 des statuts coordonnés;

*Deuxième résolution*

Il est décidé modifier de la formule de calcul du Prix de Liquidation Préférentiel dans la clause 9.2.1 des statuts coordonnés;

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'Article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**" Art. 9. Droits de vote attachés aux parts sociales**

Chaque part sociale, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique lors des prises de décision.

**Droits financiers attachés aux parts sociales**

Toutes les Parts Sociales de Classe B auront des droits financiers préférentiels et cumulatifs à l'occasion des distributions de dividendes ainsi que dans l'hypothèse d'une liquidation, ainsi qu'il suit:

Les Parts Sociales de Classe B participeront entre elles de manière égale et primeront les Parts sociales de classe A à l'occasion des distributions de dividendes et dans l'hypothèse d'une Liquidation (telle que défini à l'article 9.2.1).

**9.1. Dispositions sur les dividendes**

9.1.1. Les détenteurs des Parts Sociales de Classe B (les "Associés de Classe B") recevront au cours de chaque exercice social sur les fonds et actifs de la Société légalement disponibles), avant et par préférence à tout dividende, déclaration ou paiement attaché à toute Part Sociale de Classe A ("Dividende de Part Sociale de Classe A"), des dividendes cumulatifs pour chaque Part Sociale de Classe B détenue, en numéraire ou en nature, correspondant à une somme de 9.5% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B, à un taux annuel (le "Dividende de Part Sociale Préférentielle") calculé ainsi qu'il suit:

Dividende de Part Sociale Préférentielle

=

(9.5% de la Valeur Nominale X (multipliée par) le nombre de jour depuis la date de la première émission par la Société de la Part Sociale de Classe B concernée (la "Date d'Emission Originale") jusqu'à la date de paiement du Dividende de Part Sociale Préférentielle à la Part Sociale de Classe B concernée divisée par 365 jours) - (moins) les Dividendes Distribués où:

- Valeur Nominale signifie, à l'instant précis de la décision de distribuer des Dividendes de Parts Sociales Préférentielles, la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B au moment de leur émission, sous la réserve, le cas échéant, de l'ajustement apporté à cette valeur nominale en raison de la survenance d'un changement dans la valeur nominale (par exemple: division de l'action, augmentation de la valeur nominale), de sorte que la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe B avant ce changement dans la valeur nominale soit égale à la somme cumulée de la/des valeur(s) nominale(s) de la/des part

(s) sociale(s) reçue(s) par l'Associé de Classe B en échange de cette Part Sociale à la prise d'effet de ce changement, (la "Valeur Nominale");

- La date d'émission originaire fait référence à la date de première émission par la Société des Parts Sociales de Classe B concernées (la "Date d'Emission Originnaire")

- Dividendes Distribués signifie tous les dividendes préalablement distribués et par conséquent payés aux Associés de Classe B en vertu du Dividende de Part Sociale Préférentielle.

9.1.2 Ainsi, si lors d'un exercice social, (i) les bénéfices distribuables sont moindres que le Dividende de Part Sociale Préférentielle alors applicable, ou (ii) la Société décide de ne distribuer aucun dividende (et particulièrement le Dividende de Part Sociale Préférentielle tel que défini ci-dessus) ou juste une partie du Dividende de Part Sociale Préférentielle, la totalité ou partie du Dividende de Part Sociale Préférentielle n'ayant pas fait l'objet d'une décision d'octroi et donc de distribution au cours d'un exercice social déterminé sera reporté sur l'exercice social suivant et ajouté au Dividende de Part Sociale Préférentielle attaché à cet exercice social suivant. Ce mécanisme est applicable de la même manière d'année en année.

9.1.3 Les Associés de Classe B ne recevront aucun autre dividende en supplément du Dividende de Part Sociale Préférentielle.

## 9.2. Droits attachés à la Liquidation

9.2.1 Dans l'hypothèse d'une dissolution et d'une liquidation de la Société telles que prévues à l'article 20 des présents Statuts (la "Liquidation"), les Associés de Classe B recevront sur les actifs de la Société légalement disponibles pour une distribution aux associés provenant du capital, du boni de liquidation, avant tout paiement aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A (les "Associés de Classe A"), une somme par Part Sociale de Classe B (le "Prix de Liquidation Préférentiel") égale à:

Valeur Nominale

+ (plus)

Une somme égale à 9.5% de la Valeur Nominale multipliée par le nombre de jours écoulés depuis la Date d'Emission Originnaire jusqu'au jour de la Liquidation inclus divisée par 365 (jours)

- (moins)

la somme de tout Dividende de Part Sociale Préférentielle déjà distribuée et payée aux Associés de Classe B.

9.2.2 Aucune disposition de la section 9.2.1 ci-dessus n'a pour objectif de modifier les droits prévus aux sections 9.1.1 et 9.1.2 ci-dessus.

9.2.3. Si, dans l'hypothèse d'une Liquidation, les actifs de la Société disponibles pour distribution aux associés sont insuffisants pour payer aux Associés de Classe B la totalité de ce que chacun d'entre eux est en droit de recevoir, alors ces actifs seront partagés proportionnellement entre les Associés de Classe B, selon la même proportion que dans l'hypothèse où la totalité des sommes dues leur aurait été payée.

9.2.4. Les Associés de Classe B n'auront aucun autre droit lors de la Liquidation que le paiement du Prix de Liquidation Préférentiel."

### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société avec date effective le 1<sup>er</sup> octobre 2008 de son siège social actuel, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg.

### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la quatrième résolution, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance."

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.600.- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40130. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 OCT. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009004732/211/256.

(090001921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**IPC International Project Cooperation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.705.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009004673/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09998. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090002049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Metalogix Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 191.401,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.920.

En date du 29 septembre 2008, les associés ont effectué les transferts de parts suivants:

- Insight Venture Partners VI, L.P., avec siège social au 680, Fifth Avenue, 10019 New York, Etats-Unis a transféré la totalité de ses 139.479 parts sociales à Metalogix H&S Holdings Ltd

- Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., avec siège social au 680, Fifth Avenue, 10019 New York, Etats-Unis a transféré la totalité de ses 43.817 parts sociales à Metalogix H&S Holdings Ltd

- Insight Venture Partners VI (Co-Investor), L.P., avec siège social au 680, Fifth Avenue, 10019 New York, Etats-Unis a transféré la totalité de ses 8.105 parts sociales à Metalogix H&S Holdings Ltd

En conséquence, Metalogix H&S Holdings Ltd, avec siège social au 1, Romasco Place, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques devient associé unique avec 191.401 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008

Référence de publication: 2009004675/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06789. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---



**Kidde Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 23.010,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 96.074.

In the year two thousand and eight, on the first day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Kidde Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.074 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 17 September 2003, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1156 of 5 November 2003, amended for the last time by a notarial deed enacted on 21 January 2005 before the undersigned and published in the Memorial C under number 132 of 19 January 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 6,834,425 (six million eight hundred thirty-four thousand four hundred twenty-five) shares with a nominal value of USD 30 (thirty United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of convening notice;

2. Approval of the decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 205,009,740 (two hundred five million nine thousand seven hundred forty United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 205,032,750 (two hundred five million thirty-two thousand seven hundred and fifty United States Dollars) to the amount of USD 23,010 (twenty-three thousand ten United States Dollars);

3. Approval of the subsequent amendment of article 8 in the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to approve the decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 205,009,740 (two hundred five million nine thousand seven hundred forty United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 205,032,750 (two hundred five million thirty-two thousand seven hundred and fifty United States Dollars) to the amount of USD 23,010 (twenty-three thousand ten United States Dollars) (the "Capital Decrease").

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend the first paragraph of article eight (the second paragraph remaining the same) of the articles of the association to be read as follows:

"The Company's share capital is set at USD 23,010 (twenty-three thousand ten United States Dollars), represented by 767 (seven hundred sixty-seven) shares with a nominal value of USD 30 (thirty United States Dollars) each".

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about 2,100.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Kidde Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 96.074, constituée par acte notarié le 17 Septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1156 le 5 novembre 2003, modifiée pour la dernière fois par acte notarié le 21 janvier 2005 par devant le soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 132, le 19 janvier 2006 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Mr. Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, signés par les comparants et le notaire, resteront ci-annexés pour être enregistrés avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.834.425 (six millions huit cent trente-quatre mille quatre cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 30 USD (trente Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation

2. Approbation de la réduction du capital de la Société d'un montant de 205 009.740 USD (deux cent cinq millions neuf mille sept cent quarante Dollars américains) de façon à réduire celui-ci d'un montant de 205.032.750 USD (deux cent cinq millions trente-deux mille sept cent cinquante Dollars américains) à un montant de 23.010 USD (vingt trois mille dix Dollars américains);

3. Approbation de la modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société en vue de faire apparaître le nouveau montant du capital social en conséquence de la résolution ci-dessus; et

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation antérieure à la présente réunion; l'associé unique reconnaît être suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'approuver la réduction de capital de la société d'un montant de 205 009.740 USD (deux cent cinq millions neuf mille sept cent quarante Dollars américains) de façon à réduire celui-ci de son actuel montant de 205.032.750 USD (deux cent cinq millions trente-deux mille sept cent cinquante Dollars américains) pour le porter à un montant de 23.010 USD (vingt trois mille dix Dollars américains) (la "Réduction de Capital").

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 (le second paragraphe demeurant inchangé) des Statuts pour être rédigé comme suit:

"La capital de la Société est fixé à 23.010 USD (vingt trois mille dix Dollars américains), représenté par 767 (sept cent soixante sept) parts sociales d'une valeur nominale de 30 USD (trente Dollars américains) chacune."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ 2.100.- Euros.

Le notaire soussigné qui connaît l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 août 2008. LAC/2008/34822. Reçu douze euros € 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009004730/211/125.

(090001937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Beauties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.023.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 novembre 2008 que:

1. La démission de la société «Management & Accounting Services Sàrl» en sa qualité de commissaire, a été acceptée.
2. Est nommé commissaire, en remplacement de la société démissionnaire, la société:
  - REVICONSLT Sàrl, ayant son siège social 16, Rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009004676/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Opera Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 93.831.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 10 avril 2008 à 10.00 heures*

Reconduction des mandats de Marc Ambrosien en tant qu'Administrateur et de H.R.T. Révision S.A., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prendra fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour la société  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2009004677/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10966. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Invicta Insurance Services S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.  
R.C.S. Luxembourg B 31.517.

Le bilan au 30/06/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI  
EXPERTS COMPTABLES  
63-65, rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009004812/642/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00338. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Delanceau Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 135.229.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 décembre 2008*

Démission de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Sidney Bouvier, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Reinald Loutsch, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009004679/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Chelsey Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 106.483.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 décembre 2008*

Démission de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Sidney Bouvier, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Reinald Loutsch, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009004680/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Renegate Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 56.570.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI  
EXPERTS COMPTABLES  
63-65, rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009004813/642/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00336. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Vincennes Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 98.833.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 décembre 2008*

Démission de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Sidney Bouvier, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Reinald Loutsch, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009004681/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Cavin Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 112.761.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 décembre 2008*

Démission de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Sidney Bouvier, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Reinald Loutsch, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009004682/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**CEP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.746.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CEP HOLDINGS S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009004814/783/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00491. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Boaz Private Equity Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.128.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juillet 2008*

En date du 28 juillet 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Titus Graafsma, Carlo Friob, de Madame Sylvia van de Kamp-Vergeer et de la société Fortis Investment Management (Luxembourg) S.A., représentée par Monsieur Marnix Arickx pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009;
- de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009.

Luxembourg le 21 août 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BOAZ PRIVATE EQUITY HOLDINGS*

Fortis Banque Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009004689/584/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.310.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 28 novembre 2008*

En date du 28 novembre 2008, le conseil d'administration a pris note de:

Le conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Jacques Bofferding, 62, Elisabethenstrasse, CH-4002 Bale, avec effet au 24 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour SARASIN MULTI LABEL SICAV  
Fortis Banque Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009004690/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Faiantei Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.342.

Changement d'adresse de Monsieur Stefan Radu TOCCA (associé):

Str Islazului 21 Ap. 2, 550145 Sibiu, Roumanie.

Signature  
Un gérant

Référence de publication: 2009004696/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.633.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 28 novembre 2008*

En date du 28 novembre 2008, le conseil d'administration a pris note de:

Le conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Jacques Bofferding, 62, Elisabethenstrasse, CH-4002 Bale, avec effet au 24 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour SARASIN INVESTMENTFONDS  
Fortis Banque Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009004691/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**DB Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.310.000.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.380.

AUSZUG

Die alleinige Gesellschafterin hat gemäß Beschluss vom 27. November 2008 beschlossen:  
KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in 31, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.590,

wird als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2008 ernannt. Das Mandat endet anlässlich der Feststellung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr 2008.

Zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Dezember 2008

Unterschrift.

Référence de publication: 2009004694/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Erasmus Properties & Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 67.367.

L'an deux mille huit, le dix octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ERASMUS PROPERTIES & CONSULTING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, Niveau Cinq, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.367, constituée suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 96 du 17 février 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hendrikus Jacobus Erik VAN DE HATERD, gérant de sociétés, demeurant à Mertert.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Approuver le transfert de 5 parts sociales de la Société de Madame Beate GALINAT à Monsieur Hendrikus J. VAN DE HATERD.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3.- Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: L-7516 Rollingen - Mersch, 1, Rue Belle Vue, et modification afférente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé d'approuver le transfert de 5 (cinq) parts sociales de USD 200,- (deux cents US Dollars) chacune, de "ERASMUS PROPERTIES & CONSULTING S.à R.L.", Luxembourg, prédésignée, par Madame Beate H. GALINAT, demeurant à Wolfsburg (Allemagne) à Monsieur Hendrikus Jacobus Erik VAN DE HATERD, gérant de sociétés, demeurant à Mertert, à la valeur nominale prémentionnée.

*Signification*

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, "ERASMUS PROPERTIES & CONSULTING S.à R.L.", par son gérant Monsieur Hendrikus J. VAN DE HATERD, prénommé, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

*Seconde résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de USD 20.000,- (vingt mille US Dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cents US Dollars) chacune."



*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que la participation des associés dans "ERASMUS PROPERTIES & CONSULTING S.à R.L." se compose comme suit:

Monsieur Hendrikus Jacobus Erik VAN DE HATERD, gérant de sociétés, demeurant à Mertert: pour 100 (cent) parts sociales, associé unique.

Cette modification dans le personnel des associés de "ERASMUS PROPERTIES & CONSULTING S.à R.L." sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Quatrième résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-7516 Rollingen - Mersch, 1, Rue Belle Vue.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Rollingen, Commune de Mersch."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. VAN DE HATERD, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41803. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 OCT. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009004736/211/71.

(090001916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

**Contrastor, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.533.

Changement d'adresse de Monsieur Per-Anders HURTIGH, associé et gérant de catégorie A:  
Ascheborgsgatan 17, SE-411 27 Göteborg.

*Pour la société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2009004697/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11123. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090001086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Konnectiva S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 142.171.

*Extrait de la décision prise par le Conseil d'Administration de la Société en date du 24 septembre 2008*

Il a été décidé de nommer PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., domicilié à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 65.477 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprise de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée de 3 ans, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009004701/8548/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**THM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 128.262.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 novembre 2008 que:

L'assemblée constate:

La démission de la société anonyme de droit luxembourgeois AM FINANCE SA., établie et ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 128.284 en qualité d'administrateur

L'assemblée décide de nommer:

La société anonyme de droit luxembourgeois SERGES FINANCE SA établie et ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro 94.302 en qualité d'administrateur.

Le mandataire

Référence de publication: 2009004878/8353/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

**Maurabia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.937.

—  
*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 14 novembre 2008 que AIM Services S.à r.l. a transféré ses 125 parts sociales à

- Bertarelli S.C.A., une société en commandite par actions, constituée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 143.028.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

Bertarelli S.C.A. . . . . . 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Maurabia S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009004702/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**L.G. Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.088.

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société L.G. PROMOTIONS S.A., une société anonyme ayant son siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie,

Inscrite au RCSL sous le numéro B 110.088,

constituée suivant acte reçu le 19 juillet 2005 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 26 du 05 janvier 2006,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lillo GIUDICE, promoteur immobilier, demeurant professionnellement à Strassen,

qui nomme comme secrétaire Madame Murielle BADOUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent DOGS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 100 (cent) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Adaptation des statuts à l'éventualité d'un actionnaire et d'un administrateur unique.
2. Modification des statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.
3. démission de deux administrateurs,
4. nomination de l'administrateur unique,
5. Divers

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'adapter ses statuts à l'éventualité d'un actionnaire, respectivement d'un administrateur unique.

*Deuxième résolution:*

Afin d'adapter les statuts à la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier les articles 9 et 13 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoqués.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 13 .** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

*Troisième résolution:*

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs Murielle BADOUX et Vincent DOGS.  
Monsieur Lillo GIUDICE, préqualifié et ici présent, démissionne également de sa fonction d'administrateur délégué.  
L'assemblée leur donne décharge de leur mandat.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée confirme le mandat d'administrateur de Monsieur Lillo GIUDICE, promoteur immobilier, né à Naro, Italie, le 08 octobre 1959, demeurant professionnellement à Strassen, 208, route d'Arlon pour une durée de six années.

Monsieur Lillo GIUDICE devient administrateur unique avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toutes circonstances.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à € 1.200,-

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Giudice, M. Badoux, V. Dogs, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 2 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3647. Reçu douze euros. 12,-€

*Le Receveur (signé):* I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 10 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009004708/225/76.

(090001737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

**L.G. Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.578.

L'an deux mil huit, le vingt-six novembre.

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société L.G. IMMOBILIERE S.A., une société anonyme ayant son siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie,

inscrite au RCSL sous le numéro B 101.578,

constituée suivant acte reçu le 25 juin 2004 par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 904 du 09 septembre 2004,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lillo GIUDICE, promoteur immobilier, demeurant professionnellement à Strassen,

qui nomme comme secrétaire Madame Murielle BADOUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent DOGS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 100 (cent) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Adaptation des statuts à l'éventualité d'un actionnaire et d'un administrateur unique.
2. Modification des statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.
3. démission de trois administrateurs,
4. nomination de l'administrateur unique,
5. Divers

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adapter ses statuts à l'éventualité d'un actionnaire, respectivement d'un administrateur unique.

*Deuxième résolution*

Afin d'adapter les statuts à la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier les articles 6 et 11 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 12.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs Murielle BADOUX, Vincent DOGS et Edward KOSTKA.

Monsieur Vincent DOGS, préqualifié et ici présent, démissionne également de ses fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué.

L'assemblée leur accorde décharge de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée nomme Monsieur Lillo GIUDICE, promoteur immobilier, né à Naro, Italie, le 08 octobre 1959, demeurant professionnellement à Strassen, 208, route d'Arlon pour une durée de six années.

Monsieur Lillo GIUDICE devient administrateur unique avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toutes circonstances.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à € 1.200,-

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Giudice, M. Badoux, V. Dogs, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 2 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3646. Reçu douze euros, 12,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 10 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009004710/225/77.

(090001687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

**Cidron Healthcare C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.872.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 novembre 2008*

En date du 4 novembre 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission des personnes suivantes de leurs mandats:

\* Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;

\* Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;

\* Madame Lynda Elliott, employée privée, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle à 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, de son mandat en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

\* Mademoiselle Jean Brosnan, employée privée, née le 10 février 1971 à Dublin, avec adresse professionnelle à 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, de son mandat en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

- de modifier le mandat de Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que gérant de classe A à un mandat en tant que gérant sans faire référence à une classe.

- de nommer les personnes suivantes:

\* Monsieur David Burgstahler, associé, né le 25 août 1968 à Lawrence, Kansas, avec adresse professionnelle à 65 East 55th Street, 18th Floor, New York, New York, 10013, Etats-Unis;

\* Monsieur Thompson Dean, CEO et co-managing partner, né le 2 avril 1958 à Taichung, Chine, avec adresse professionnelle à 65 East 55th Street, 18th Floor, New York, New York, 10013, Etats-Unis;

\* Monsieur David I. Johnson, chief executive officer de ConvaTec, né le 23 janvier 1958 à Winnipeg, Alberta, avec adresse professionnelle à 200 Headquarters Park Drive, Skillman, New Jersey, 08558, Etats-Unis;

\* Monsieur Kristoffer Melinder, associé, né le 8 septembre 1971 à Sjölevad, Suède, avec adresse professionnelle à Stureplan 4A, 114 35 Stockholm, Suède;

\* Monsieur Toni Weitzberg, associé, né le 2 octobre 1950 à Strängnäs, Suède, avec adresse professionnelle à Stureplan 4A, 114 35 Stockholm, Suède;

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Cidron Healthcare C S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009004978/250/41.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07406. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

**Compagnie Luxembourgeoise d'Annuaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.207.

L'an mil deux mil huit, le vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

1. La société anonyme JULUC CAPITAL S.A., avec siège à L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B 123.406,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 344 du 09 mars 2007 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2007, publiée au Mémorial C numéro 507 du 02 avril 2007,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Marc NEUEN, employé privé, demeurant à Pontpierre,

nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale tenue consécutivement à la constitution de la société et publiée comme dit ci-avant et dont le mandat a été renouvelé en vertu d'une assemblée générale sous seing privée tenue en date du 29 octobre 2008, en voie de publication,

et habilité à engager la société sous sa seule signature conformément aux stipulations de l'article 10 des statuts.

2. La société anonyme GETRAL S.A., avec siège à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, immatriculée au RCSL sous le numéro B 96.608,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1226 du 20 novembre 2003, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés, représentée par un de ses deux administrateurs délégués:

- Monsieur Marco SGRECCIA, économiste, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois, agissant tant en son nom que comme mandataire du second administrateur délégué;

- Monsieur Fabio MAROCHI, administrateur d'entreprises, demeurant à L-4646 Nieder Korn, 64, rue Saint Pierre, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée;

Nommés administrateurs aux termes de l'assemblée générale constitutive et administrateurs délégués en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration consécutivement à la constitution.

Habilités à engager la société par leurs signatures conjointes conformément aux stipulations de l'article 9 des statuts et à la décision du conseil d'administration ci-avant relaté.

Puis, après avoir démontré au notaire instrumentaire que la comparante sub 1., représentée comme dit ci-avant, détient toutes les 100 actions de la société anonyme Compagnie Luxembourgeoise d'Annuaire S.A. avec siège à Pontpierre, en voie d'immatriculation au RCSL,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 novembre 2008, en voie de formalisation et de publication au Mémorial C et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

ladite comparante s'est constituée en assemblée générale extraordinaire de la société Compagnie Luxembourgeoise d'Annuaire S.A. à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et dont elle affirme connaître l'ordre du jour, et a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *I. Actions - du Capital:*

L'Actionnaire unique décide de réduire la valeur nominale des actions à un Euro (€ 1,-) et de remplacer les cent actions actuellement existantes par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

#### *II. Augmentation de capital:*

Le capital social est augmenté de € 3.900,- (trois mille neuf cents Euros) pour être porté de son montant actuel de € 35.000,- (trente-cinq mille Euros) au montant de € 38.900,- (trente-huit mille neuf cents Euros) par la création de trois mille neuf cents (3.900) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ces nouvelles actions sont émises moyennant une prime d'émission de € 196.100,- (cent quatre-vingt-seize mille cent Euros).

#### *III. Libération - Souscription*

Après que la comparante sub 1. eut expressément renoncé à user de son droit de préemption, la comparante sub 2., dûment représentée, a déclaré souscrire toutes les 3.900 nouvelles actions et s'être acquittée de la somme totale de € 200.000,- (deux cent mille Euros), la preuve de ce versement ayant été démontrée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

Cette somme est à considérer comme suit:

- un montant de € 3.900,- (trois mille neuf cents Euros) affecté à l'augmentation du capital;
- un montant de € 196.100,- (cent quatre-vingt-seize mille cent Euros) représentant la prime d'émission.

Les actions de la sociétés sont désormais souscrites comme suit:

- JULUC CAPITAL S.A. ....	35.000 actions
- GETRAL S.A. ....	3.900 actions
TOTAL: .....	38.900 actions

#### *IV. Modifications statutaires*

En suite des résolutions qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts sera libellé comme suit:

" **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à trente-huit mille neuf cents euros (€ 38.900,-) représenté par trente-huit mille neuf cents (38.900) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, toutes entièrement libérées."

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ € 3.000,-.

Dont acte, fait à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. NEUEN, M. SCREGGIA, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 25 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3573. Reçu mille euros, 200.000,- à 0,5% = 1.000,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 8 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009004711/225/80.

(090001673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

**Erwin Lellinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6634 Wasserbillig, 8, rue des Marais.

R.C.S. Luxembourg B 143.767.

—  
STATUTEN

Im Jahr zweitausendacht, den sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

Herr Erwin Lellinger, Stuckateurmeister, geboren in Trier (D) am 20. Oktober 1962, berufsansässig in L-6634 Wasserbillig, 8, rue des Marais

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Privatbeamter, berufsansässig in L-2740 Luxemburg, 3, rue Nicolas Welter auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 27. November 2008.

Welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welcher Komparent, vertreten wie vorgenannt, beschlossen hat eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

**Titel I.- Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Planung und Durchführung von Stuck- und Verputzarbeiten.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten

**Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen "Erwin Lellinger S.à r.l."

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mertert-Wasserbillig.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.



**Art. 5.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

### **Titel II.- Kapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euros (125,-EUR), alle voll gezeichnet und vollends eingezahlt.

**Art. 7.** Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

### **Titel III.- Geschäftsführung**

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

### **Titel IV.- Entscheidungen des einzigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter**

**Art. 9.** Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

### **Titel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung**

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

**Art. 11.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per einunddreißigsten Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

### **Titel VI.- Auflösung**

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

### Allgemeine Bestimmungen

**Art. 13.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle Anteile wurden gezeichnet durch Herrn Erwin Lellinger, vorbenannt, und vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.500,- EUR.

#### *Beschlüsse*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Lellinger, vorbenannt, welcher die Gesellschaft gegenüber Dritten durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann, Selbstkontrahierung einbegriffen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6634 Wasserbillig, 8, rue des Marais.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50753. Reçu € 62.50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Januar 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009004712/206/115.

(090001914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

### **LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

In the year two thousand and eight on the third of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

Dame Holdings, G.P., a general partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at Clarendon House, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4473207;

River Holdings, G.P., a general partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at Clarendon House, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4478014;

IMP Holdings, G.P., a general partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at Clarendon House, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4478021;

William Holdings, G.P., a general partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at Clarendon House, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4498611;

REPE LBREP III LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4324484;

LBREP III Europe Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Ontario, Canada, having its registered office at c/o Aird & Berlis LLP, 1800-181 Bay Street, Toronto, ON M5J 2T9, Canada,

All here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of six (6) proxies established on September 30<sup>th</sup>, 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) with variable share capital, under the Luxembourg law of June 15, 2004, existing under the name of "LBREP III Europe S.à r.l., SICAR", with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959, incorporated by a deed of Me. Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of May 2<sup>nd</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1379, dated July 6<sup>th</sup>, 2007, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of April 16<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1852, dated July 28<sup>th</sup>, 2008.

II. The Company's share capital is variable and shall be equal, at all times, to the total net assets of the Company.

III. The shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of association so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is variable and shall be equal, at all times, to the total net assets of the Company determined in accordance with article 24 hereof. The ordinary shares of the various classes issued or which may be issued from time to time by the Company shall be referred to as the "Ordinary Shares".

The board of managers of the Company (the "Board of Managers") may at its sole discretion issue shares at a value determined (i) according to the last known Net Asset Value (as defined in article 24 below) of the relevant class of Ordinary Shares corresponding to an underlying investment, which in any case shall not be older than six (6) months, or (ii) in case of issuance of Ordinary Shares of a new class, or in case such Net Asset Value would be negative, on the basis of a subscription price freely determined by the Board of Managers, and approved by the unanimous vote of the shareholders of the Company.

The Board of Managers shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment") to which each class of Ordinary Shares relates.

Each class of Ordinary Shares corresponds to a specific Investment.

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Shares of the Company are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed investors within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque. The Company will not issue, or give effect to any transfer of, securities to any investor who does not comply with this provision.

All Ordinary Shares issued by the Company are redeemable shares. The Company may therefore redeem shares at the Board of Manager's discretion. However, the Company shall not, at the unilateral request of a shareholder, redeem its shares. The redemption of the Ordinary Shares of a given class can only be made by using sums which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment. The Ordinary Shares that have been redeemed shall be immediately cancelled and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The shareholders agree that the redemption of the Ordinary Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the shareholders of the Company, the redemption price of the Ordinary Shares of a given class (the "Redemption Price") is calculated by the Board of Managers or by such entity appointed by the Board of Managers on the basis of the last known Net Asset Value of the relevant class corresponding to an underlying Investment, which in any case shall not be older than six (6) months. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the Board of Managers with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Company and the shareholders of the Company, at least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail internationally recognised overnight courier to each registered shareholders of the class of Ordinary Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures

necessary to submit Ordinary Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the "Redemption Notice"). The Redemption Price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

The Ordinary Shares may be redeemed compulsorily if a shareholder is found not to be an Institutional Investor, a Professional Investor or a Well-informed Investor within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Ordinary Share in addition to its subscription price is transferred.

The share premium is and shall remain linked to the class of Ordinary Shares on which it has been paid.

The amount of the premium account may be used for the payment of the related Ordinary Share that the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses on the relevant class of Ordinary Shares, or to make distributions to the shareholders of the relevant class of Ordinary Shares."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at one thousand nine hundred Euro (€ 1,900.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Dame Holdings, G.P., un general partnership enregistré et soumis aux lois du Delaware, ayant son siège social à Clarendon House, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808 enregistré au près du Secretary State du Delaware sous le numéro 4473207;

River Holdings, G.P., un general partnership enregistré et soumis aux lois du Delaware, ayant son siège social à Clarendon House, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808 enregistré au près du Secretary State du Delaware sous le numéro 4478014;

IMP Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 4478021;

William Holdings, G.P., un general partnership enregistré et soumis aux lois du Delaware, ayant son siège social à Clarendon House, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808 enregistré au près du Secretary State du Delaware sous le numéro 4498611;

REPE LBREP III LLC, une limited liability company enregistrée et soumise aux lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistré au près du Secretary of State du Delaware sous le numéro 4324484;

LBREP III Europe Holdings, L.P., un limited partnership enregistré et soumis aux lois de l'Ontario, Canada, ayant son siège social chez Aird & Berlis LLP, 1800-181 Bay Street, Toronto, ON M5J 2T9, Canada,

tous ici représentés par Régis Galiotto, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, en vertu de six (6) procurations données le 30 septembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée, qualifiée comme société d'investissement en capital à risque, avec capital variable, soumise à la loi du 15 juin 2004, établie à Luxembourg sous la dénomination "LBREP III Europe S.à r.l., SICAR" (la "Société"), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959, constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1379 en date du 6 juillet 2007, et dont les statuts ont été

modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1852 en date du 28 juillet 2008.

II. Le capital social de la Société est variable et égal, à tout instant, à la valeur nette des actifs de la Société.

III. Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est variable et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société déterminé conformément à l'article 24 ci-après. Les parts sociales ordinaires des différentes catégories émises ou qui seront émises de temps en temps par la Société, seront dénommées les "Parts Sociales Ordinaires".

Le conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance") peut discrétionnairement émettre des Parts Sociales Ordinaires nouvelles à une valeur déterminée (i) sur la base de la dernière Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie à l'article 24 ci-dessous) connue de la classe de Parts Sociales Ordinaires liée à l'investissement sous-jacent correspondant, qui en tout état de cause ne peut être antérieure de plus de six (6) mois, ou (ii) en cas d'émission de Parts Sociales Ordinaires d'une nouvelle classe, ou si cette Valeur Nette d'Inventaire est négative, sur la base d'un prix de souscription librement déterminé par le Conseil de Gérance, et approuvé à l'unanimité des associés de la Société.

Le Conseil de Gérance identifiera le portefeuille relevant des actifs constituant un investissement (chacun un "Investissement") auquel chaque catégorie de Parts Sociales Ordinaires se rapporte.

Chaque catégorie de Parts Sociales Ordinaires correspond à un Investissement déterminé.

Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les Parts Sociales Ordinaires de la Société sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. La Société n'émettra pas, ou n'effectuera pas de transfert de valeurs à un investisseur qui ne correspond pas à cette clause.

Toutes les Parts Sociales Ordinaires émises par la Société sont des parts rachetables. La Société peut donc racheter les parts par décision du Conseil de Gérance. Toutefois, la Société ne peut, à la demande unilatérale d'un associé, racheter ses parts. Le rachat des Parts Sociales Ordinaires ne peut être fait qu'au moyen de sommes qui résultent de l'utilisation totale ou partielle et/ou de tout autre revenu de l'Investissement y relatif. Les Parts Sociales Ordinaires qui ont été rachetées seront immédiatement annulées et ne confèrent ni le droit de vote, ni le droit de recevoir des dividendes ou un boni de liquidation. Les associés conviennent que le rachat des Parts Sociales Ordinaires d'une catégorie, fait conformément aux présentes, respecte leur droit au traitement égalitaire par la Société.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'associés conclu entre les associés de la Société, le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires d'une catégorie de parts sociales (ci-après le "Prix de Rachat") est calculé par le Conseil de Gérance ou par toute entité nommée à cet effet par le Conseil de Gérance sur la base de la dernière Valeur Nette d'Inventaire connue de la classe de Parts Sociales Ordinaires liée à l'Investissement sous-jacent correspondant, qui en tout état de cause ne peut être antérieure de plus de six (6) mois. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en numéraire soit par une distribution en nature ou bien une partie en numéraire et une partie en nature.

En l'absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le Conseil de Gérance est définitive et lie la Société ainsi que les présents et futurs associés.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'associés conclu entre la Société et les associés de la Société, une notification écrite devra être envoyée, au moins sept (7) jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier internationalement reconnu, à chaque associé d'une catégorie et/ou d'une série d'une catégorie de Parts Sociales Ordinaires de la Société dont les Parts Sociales Ordinaires sont à racheter, à l'adresse figurant sur le registre des associés de la Société, indiquant à cet associé le nombre de parts sociales qui seront ainsi rachetées et spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le retour des Parts Sociales Ordinaires à la Société en vue de ce rachat (cette notification est ci-après désignée comme une "Notification de Rachat"). Le Prix de Rachat de telles Parts Sociales Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des associés sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être rachetées de manière forcée si un associé se trouve ne pas être un Investisseur Institutionnel, un Investisseur Professionnel ou un Investisseur Averti au sens l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

En plus du capital social, il peut être établi un compte prime d'émission sur lequel sera transférée toute prime payée sur chaque Part Sociale Ordinaire en plus de sa valeur de souscription.

La prime d'émission est et restera liée à la classe de Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles elle a été payée.

Le montant du compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement des Parts Sociales Ordinaires y relatives que la Société rachète à ses associés, pour compenser toute perte réalisée sur la classe de Parts Sociales Ordinaires y relative, ou pour réaliser toute distribution aux associés de la classe de Parts Sociales Ordinaires y relatives."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents Euro (€ 1.900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40872. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 OCT. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009004733/211/209.

(090001850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

### **Qualicolor Spitaleri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.765.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Salvatore SPITALERI né le 27 octobre 1965 à Metz (F), demeurant au 35 bis, rue des Coquelicots à F-57070 Metz-Vallières

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") sous la dénomination "QUALICOLOR SPITALERI S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la Commune de Bettembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation d'une entreprise de peinture et de décoration, ainsi que l'achat et la vente des produits de la branche.
- la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La Société peut emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La Société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cent Euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs que de l'accord de l'associé unique.

**Art. 7.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique, qui désigne ses pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la Société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- Le solde restant à la libre disposition de l'associé unique qui pourra décider de le distribuer, de le mettre en réserve ou de le reporter à nouveau.

**Art. 10.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesures transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant Monsieur Salvatore SPITALERI, préqualifié a déclaré souscrire toutes les parts et les a été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à approximativement 1.000,- EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Salvatore SPITALERI, préqualifié, qui aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. SPITALERI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50513. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009004718/206/69.

(090001824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

### **Société d'Investissements Immobiliers Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.597.

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte Croix, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.597, constituée suivant acte reçu le 26 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 442 du 23 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem VAN CAUTER, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 320 (trois cent vingt) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon et modification afférente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts.

2.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon et de modifier par conséquent le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts, comme suit:

"Le siège social est établi à Strassen."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive:

a) des administrateurs actuels:

Messieurs Alexis KAMAROWSKY, Frederigo CANNIZZARO DI BELMONTINO et Jean-Marc DEBATY,

b) du commissaire aux comptes actuel:

la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer, pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2014:

a) les administrateurs suivants:

- Madame Maria Immacolata FLORANGE, comptable, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon;

- Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon;

- Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon;

b) le commissaire aux comptes suivant:

la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à R.L., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. VAN CAUTER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39118. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur ff.* (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 OCT. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009004737/211/58.

(090001905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.